

REGLEMENT NT'RUN 2019

Règlement NT'RUN 2019

ARTICLE 1 : Organisation

La 4ème édition de la National Tennis Run / Les 5 km et 10KM du Cap d'Agde est organisée par l'association ADPT (association pour le développement et la promotion du tennis) avec le soutien de la Ville du Cap d'Agde. L'association a confié la coordination et la production à la société MASSENET.

ARTICLE 2 : Epreuve

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licencié ou non né(e) avant le 31 décembre 2004 inclus. Une autorisation parentale est demandée pour tout mineur qui ne serait pas accompagné.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

Seules seront prise en considération les inscriptions accompagnées du règlement dûment signé.

et

- Pour les non-licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'1 an au jour de la course.

- Pour les licenciés des fédérations agréées (voir la liste en article 7), de leur licence sportive attestant de leur aptitude à la pratique la course à pied (Art.6 de la loi N° 99-223 du 23 mars 1999).

Aucune inscription ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes

ARTICLE 3 :

Article 3.1 : Modalités d'inscription

Les Inscriptions sont réalisables sur internet via le site www.tenniscup.com ou sur place au stand NT'RUN au sein du village de la National Tennis Cup entre le 27 octobre et le 1 novembre 2019 - Centre International de Tennis, Avenue de la Vigne, 34300 Le Cap d'Agde.

La participation est comprise entre 6 euros et 18 euros. (Dans la mesure des dossards disponibles, de la date d'inscription et de votre catégorie « adhérent NTC » ou « pas », hors frais d'inscription éventuel).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE LE JOUR DE LA COURSE

REGLEMENT NT'RUN 2019

Article 3.2 : Dossards

Les dossards seront à retirer entre le 27 octobre et le 02 novembre 2019 entre 12h et 18h sur le stand NT'RUN dans le village de la National Tennis Cup au Cap d'Agde - Centre International de Tennis, Avenue de la Vigne, 34300 Le Cap d'Agde. Possibilité de retirer vos dossards le jour de la course entre 8h et 10h.

Si vous n'avez pas fait valider votre certificat médical via internet vous devrez impérativement présenter votre certificat médical ou votre licence sportive pour retirer votre dossard.

Pour retirer le dossard d'une autre personne, il vous faudra obligatoirement présenter la photocopie de la carte d'identité de celle-ci avec son certificat médical.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Le nom et les logos des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

ARTICLE 4 : Modalités de la course

Le rassemblement des coureurs aura lieu au Centre International de Tennis – Avenue de la Vigne – 34300 Le Cap d'Agde, 30 minutes avant le départ soit à 10h30.

ARTICLE 5 : Equipement

Un tee-shirt technique New Balance sera remis à chaque participant ainsi qu'une bouteille de Fuze Tea.

Récompenses : La remise des récompenses se fera le jour même dans le village de la National Tennis Cup vers 13h.

Des lots surprises seront également remis.

ARTICLE 6 : Sécurité et assistance médicale

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Le service Médical de la course est assuré par un organisme de secours et la sécurité du parcours par des signaleurs bénévoles, et les services de police.

Un coureur faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses conditions.

REGLEMENT NT'RUN 2019

ARTICLE 7 : Environnement

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Le non respect entrainera la disqualification du coureur.

ARTICLE 8 : Assurance responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une Police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.

Les licenciés FFA ou possédant une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou FF Tri ou l'UNSS ou l'UGSEL, ou possédant une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition en cours de validité à la date de la manifestation bénéficient de garanties liées à leurs licences.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Rappel : chaque participant non-licencié dans les fédérations listées plus haut doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course dont l'original pourra être présenté sur le stand NT'RUN du village NTC jusqu'au 02 novembre 2019.

ARTICLE 9 : Droits à l'image

Les participants autorisent l'organisateur notamment la société MASSENET et ses partenaires directement et/ou par l'intermédiaire de tout prestataire de leur choix, à filmer, photographier et procéder à l'enregistrement de leur image et/ou de leur voix à tout autre moment relatif à la Course (préparation, course elle-même, remise du prix etc...). Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à exploiter, directement ou indirectement, pendant deux (2) ans, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise du prix etc...) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment TV, vidéogrammes, CD, DVD, sites internet, affiches, notamment sur les lieux de vente et/ou dans les vitrines, presse, cinéma, dépliants ou brochures, catalogues, dossiers de presse), en France, pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation ou non avec la course.

REGLEMENT NT'RUN 2019

ARTICLE 10 : Modification du parcours/annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 11 : Infos complémentaires

- CIRCULATION: Interdite aux véhicules, carrefours protégés par la police municipale et par des bénévoles, fléchage.
- RAVITAILLEMENT : Un espace ravitaillement sera proposé au 5ème km et à l'arrivée.
- SECOURS : Un poste de secours sera installé au 5ème km et à l'arrivée.
- MOYENS D'ACCES : A Pied ou par la route - Parking gratuit
- SANITAIRE : Des toilettes seront mises à votre disposition à l'entrée du village NTC
- CONSIGNE : Une consigne gratuite surveillée pour vos sacs sera mise à votre disposition de 10h à 15h le samedi 02 novembre 2019 dans le village NTC
- ACCEPTATION : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés. Les données personnelles fournies par les participants seront communiquées par l'organisateur à ses partenaires. Elles pourront notamment être utilisées à des fins commerciales. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à : Association ADPT – 3, rue Quinault – 78 100 Saint Germain en Laye

Tous vos résultats seront disponibles gratuitement sur www.tenniscup.com